Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 8 (1916)

Heft: 6

Rubrik: Divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le rapport du Conseil exécutif du 35me Congrès annuel de la Fédération Américaine du Travail, réuni à San Francisco le 8 novembre 1915, contenait un plan (projet) en vue de la réalisation proposée du Congrès de la Paix du Travail. Ce plan est nécessairement revisable et large — son objet est d'assurer la plus vaste représentation des travailleurs de tous les pays; et je vous prie de me communiquer, le plus tôt possible, l'attitude que doit prendre votre mouvement du Travail relativement à ce projet.

Le projet de l'A. F. of L. contient les suggestions générales suivantes:

1o Que tout centre national affilié à l'Internationale n'envoie pas plus de deux délégués au Congrès;

2o Tout mouvement du travail de n'importe quel pays, non affilié, pourra envoyer un délégué;

3o Si dans un pays il n'existe pas de mouvement du travail général — les organisations de ce pays pourront nommer, entre elles, un délégué. Il reste entendu que les représentants de ce Congrès doivent être dûment ou officiellement accrédités par les organisations économiques des travailleurs;

4o Les délégués, à ce Congrès international, devront donner avant de quitter leur pays une large publicité sur l'objet et les résolutions à prendre à ce Congrès, afin que les travailleurs du monde entier sachent à quoi s'en tenir sur ce qui se passera

Ces suggestions sont pour faciliter la convocation de ce Congrès.

Cette communication constitue pour vous l'invitation officielle indispensable pour participer à ce Congrès.

L'avis que la presse donnera, de la réunion du Congrès de la Paix du Monde, en temps et lieu, constituera l'unique notification nécessaire pour envoyer ses représentants au Congrès du Travail.

Le projet du Congrès du Travail se formula en vue de réunir, par l'intermédiaire du mouvement organisé, leurs véritables représentants. On sait bien que le mouvement du Travail, dans chaque pays, est une grande force pour la Démocratie, et qu'il demande, en toutes circonstances, avec énergie, la plus grande considération pour l'élément humain. Il n'y a pas d'autre organisation qui soit plus intéressée au bien-être humain, à la protection et à la conservation de la vie humaine.

Le mouvement du Travail est partout le mouvement de la masse, dans ses intérêts et ses droits. Dans les autres congrès du monde et conférences générales, relatifs aux questions internationales, il n'y a pas habituellement de représentants pour soutenir les droits et les intérêts de l'humanité.

Les intérêts politiques, commerciaux, industriels et juridiques ont toujours été représentés, mais les intérêts de l'être humain, en tant qu'ouvrier, ainsi que les principes du mieux-être humain, nont jamais eu de représentants dans ces conciles.

C'est cette plus large conception que nous désirons, dans le prochain Congrès du Monde, et ainsi s'humaniseront et s'élèveront les pensées et les décisions.

Le projet du mouvement du Travail américain de ce Congrès de la Paix du Travail n'a seulement en vue que l'organisation du Congrès. Nous n'offrons aucun programme ni théorie sur ce que les membres du Congrès devront faire. Il vaut mieux laisser aux représentants leur pleine liberté afin qu'ils puissent se préparer à défendre les intérêts des travailleurs, du mieux qu'ils l'entendront. Nous reconnaissons que les propositions, plans et projets ont très peu de poids pour maintenir la paix s'il n'existe pas dans chaque nation la volonté et la juste compréhension de maintenir la justice, sans laquelle il n'y a pas de paix véritable. Voilà le but de la proposition d'un Congrès de la Paix du Travail.

Pour les travailleurs, rechercher la considération du monde, faire entendre leurs revendications, leurs plaintes, c'est parvenir à un accord sincère, au sujet du mieux-être international et du progrès à réaliser, ainsi que des principes de justice qui doivent être la raison fondamentale des relations entre nations.

Par ordre du Conseil exécutif de l'A. F. of L.:

S. Gompers.

Les Cheminots d'Argentine

Le deuxième Congrès des cheminots argentins s'est tenu les 21 et 22 avril. Comme l'annonce le journal fédératif *El Obrero Ferroviario*, les intérêts des cheminots se sont concentrés principalement sur une revendication générale des salaires afin de remédier à la misère criante des collègues du métier. Cette misère est la conséquence du renchérissement provenant de la guerre européenne. Les acheteurs des pays belligérants font monter les prix de tous les denrées alimentaires à un tel niveau que dans de nombreux quartiers ouvriers ils font défaut. Ceux qui en souffrent le plus sont les fonctionnaires, les cheminots, etc., qui ne peuvent pas, comme les ouvriers syndiqués, augmenter rapidement leurs gains en profitant immédiatement de la situation favorable.

Divers

Ceux qui profitent de la guerre!

La société des usines Fr. Krupp, à Essen, vient d'acheter, pour six millions de marks, un terrain situé à proximité de la ville de Munich pour y construire une immense fabrique de canons et de munitions. Voilà de quelle manière on prépare la paix future en Allemagne! A moins que le peuple ne s'en mêle, nous n'aurons tout au plus qu'un armistice de plus ou moins longue durée.

Les usines Krupp occupaient au 1er août 1914, 36,880 ouvriers et 1214 ouvrières; au 1er avril 1916, 55,949 ouvriers et 13,023 ouvrières. Avant la guerre, ces dernières n'étaient employées que comme vendeuses dans les consommations et pour les travaux de propreté. Depuis qu'on les emploie à la fabrication des munitions, leur nombre a été décuplé. Le rapport de la caisse de maladie pour 1915 nous montre que les cas de maladies atteignent le 62,31 % pour les ouvriers, le 76,60 % pour les ouvrières, ce qui démontre combien l'influence du travail en fabrique est dangereuse à la santé des ouvrières. C'est donc, en tuant des milliers d'hommes sur le front et les femmes derrière le front, d'une manière plus lente, mais aussi sûre, que Bertha Krupp, la reine des canons, gagne ses 100 millions de marks par an.